

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 7 mai 2013 s'est réuni à la mairie de Villeneuve sur Lot sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-26

Délibération du Comité de Direction - mardi 21 mai 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Garrigues André, Merle Jean-Pierre, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel.

Excusés : Messieurs Cassany Patrick, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre Karine.

Suppléants : Messieurs Lafosse Jean-Marie, Lalanne Didier.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Benedetti Didier, Thiel Jean-Pierre, Hannoyer Jacques, Compte Serge, Mesmin Bernard, Teyssedre Jacques, et Madame Vogel Martine.

Excusés : Monsieur Garnier Jean-François.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Ribes Anne-Marie.

2013-26 : CAMPING LOT ET BASTIDES/TARIFS DES PRODUITS SNACK ET BAR

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la reprise de gestion du Camping Lot et Bastides un snack et une épicerie sont mis en place.

De nombreux produits seront vendus tels que :

- Carburants (camping gaz, allumettes)
- Produits de nettoyage
- Vaisselle jetable
- Alimentation (gâteaux, chocolat, conserves, pain, desserts, épices, farines, glaces, céréales, viennoiseries surgelées,..)
- Boissons (bières, café, eau, jus de fruits, sodas,...)
- Produits de parapharmacie

Le snack proposera de la restauration rapide faite à partir de produits surgelés mais également et autant que possible avec des produits frais achetés chez les producteurs (légumes, poulets).

Ces produits seront vendus au prix du marché en appliquant des coefficients multiplicateurs usuels. Il est également important de noter que les tarifs des fournisseurs changent régulièrement et ne sont donc pas fixes pour l'année.

Monsieur le Président informe que la directrice est habilitée à fixer les tarifs des produits vendus par l'OTGV. Dans un souci de facilité de gestion de ces deux activités commerciales au sein du camping, Monsieur le Président propose que la directrice ait toute latitude pour déterminer les

prix de vente des produits vendus au Camping Lot et Bastides.

Monsieur le Président propose également d'autoriser la démarque des produits quand cela s'avère nécessaire (afin d'écouler certains produits peu vendeurs ou en fin de saison).

Après débats, Monsieur le Président propose :

- D'approuver la vente de produits snack et épicerie
- De donner toute latitude à la directrice pour arrêter les prix de vente des produits
- D'autoriser la directrice à appliquer des démarques

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Approuve la vente de produits snack et épicerie

Donne toute latitude à la directrice pour arrêter les prix de vente des produits

Autorise la directrice à appliquer des démarques

Certifiée exécutoire, le **22 mai 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 22 mai 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY